Sociëte de St. Vincent de Paul.

ŒUVRE DU PATRONAGE.

Québec, Janvier, 1865.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction donnée aux enfants pauvres, choisis par les Conférences et assistés par l'œuvre du Patronage.

Le Patronage des familles est la voie qui conduit aux œuvres spéciales ; dont le patronage des écoles n'est pas la moindre. Vous connaissez la formation de notre œuvre ; quelques courts détails suffiront pour en exposer la situation, autant du moins que le permettent les renseignements parfois trop laconiques des Patrons.

Ce qui frappe tout d'abord en visitant les pauvres, c'est le grand nombre d'enfants dont les parents, souvent par insouciance, quelquefois par une prétendue nécessité, négligent l'éducation et l'instruction.

L'œuvre des écoles commence à grandir et à prendre une place marquante parmi les œuvres spéciales, et nous remarquons avec satisfaction que les conférences s'y portent volontiers. Il ne manque pas en vérité de motifs qui justifient cette disposition : nos pauvres en grande majorité chargés de famille, obligés de chercher de tous côtés les moyens de pourvoir à leurs besoins de tous les jours, négligent beaucoup l'éducation de leurs enfans.

La charité a trouvé le moyen de procurer l'instruction chrétienne aux enfants qui ne peuvent assister aux écoles. Des patrons ont eu le zèle d'appeler quelques-uns d'entre eux chez eux pour leur enseigner la doctrine chrétienne.

L'œuvre du patronage, avec ses faibles ressources, est parvenue à secourir et placer 40 enfants à l'école : ils ont été vêtues de pied en cap, et ont eu les livres et cahiers nécessaires à leur usage.

Je suis heureux de pouvoir dire que 36 enfants, sur les 40, ont reçu 1295 bonnes notes, *très bien*, pour *conduite, travail, civilité, bonne tenue, assiduité, leçons ;* et je me crois tenu en justice de signaler tout particulièrement Philias Boucher, qui a obtenu 336 points dans le cours d'une seule année.

Le Gardien du vestiaire a distribué avec beaucoup de soin les divers effets et hardes à lui confiés, aux enfants patronnés par l'autorisation du Président. En voici la liste : 85 p. pantalons, 66 Blouses, 60 Vestes, 56 Chemises, 66 Casquettes, 95 p. de bottines, et 80 p. de bas, en tout 508 articles ; et aussi 70 verges de coton pour doublures.

Mais pour suffire à tout cela, il faut des ressources ; ressources d'argent, ressources de personnel. Ces dernières ne sont pas les plus faciles à trouver.

L'œuvre du Patronage rend de grands services et a le droit de reclamer en conséquence, la coopération des hommes de bien. Chaque année nous faisons un

BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC.

appel au zèle de tous les bienfaiteurs des Pauvres pour demander leur concours bienviellant.

Nous sommes bien reconnaissants envers ces bienfaiteurs et coopérateurs pour les faveurs qu'ils nous accordent ; c'est à nos yeux une preuve certaine que notre œuvre reçoit leur approbation. Faisons donc tous nos efforts pour que ces faveurs si précieuses nous soient toujours accordées, et que la confiance et la franchise fraternelle, qui sont les liens de nos actions, ne diminuent jamais et nous servent de puissants stimulants pour continuer à secourir activement les pauvres enfants patronnés.

Grâce à Dieu, l'œuvre du Patronage compte beaucoup de bienfaiteurs, et il y a lieu de penser que ce nombre, loin de diminuer, ne fera que s'accroître. Adressons à Dieu de ferventes prières pour qu'il en soit ainsi.

Cette année seize de ces enfants ont participé à la sainte table dans les meilleures dispositions : ces seize enfants, s'ils n'avaient reçu les habits qui leur étaient nécessaires pour fréquenter l'école et le catéchisme, et aussi pour faire la grande action de leur première communion, ne se trouveraient pas aujourd'hui capables de lire et d'écrire, de mener une vie chrétienne et d'être bientôt en état de gagner leur pain, Ces résultats, Monsieur le Président, je suis heureux de vous les signaler, parcequ'ils sont d'un caractère élevé et digne d'attirer l'attention. Nul doute que nous aurions pu faire davantage et que nous pouvons aspirer à réaliser des succès plus considérables. J'ose vous les promettre, parce que les Patrons sont pleins d'ardeur et dans la disposition de seconder la Providence qui favorise leur œuvre.

Toutes les conférences ne sont pas encore représentées dans le Patronage, et je le regrette pour elles et pour les petits enfants. Mais j'apprends que bientôt deux autres conférences y prendront part.

Sans entrer dans les détails sur l'œuvre des apprentis, il est toutefois à propos de citer ce fait de quelques uns qui se sentant émus en entendant parler de la détresse de leurs parents, ont retiré immédiatement leurs gages pour leur venir en aide. Deux de ces enfants entrés comme apprentis chez des artisans de probité procurent aujourd'hui à leurs mères veuves une aide supplementaire, en contribuant au paiement du loyer et du bois de chauffage. Un autre gagne assez pour ne pas être davantage à la charge de son pauvre père qui est constamment souffrant. Un quatrième paye tout le loyer de la maison occupée par son pauvre père qui ne peut procurer comme journalier le nécessaire à sa nombreuse famille, composée de dix personnes. Tel est le spectacle vraiment consolant qu'il nous a été donné de voir, et qui laissera des traces profondes dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de contribuer à cette œuvre.

Nous devons une grande reconnaissance aux chers frères des Ecoles Chrétiennes et à plusieurs autres instituteurs pour l'attention toute spéciale qu'ils donnent à cette belle œuvre.

Le Patronage des écoles est florissant, il réalise toutes les espérances qu'on en avait conçues, et il a pris la plus heureuse extention.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Président,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIERRE RIVET, *Président.*

G. M. MUIR, Ecuyer,
Président du Conseil Particulier.

P. S.—Les enfants patronnés sont surveillés par le Patron nommé par la Conférence; il s'occupe à examiner les notes hebdomadaires et en fait rapport à la réunion mensuelle. On suspend les secours en effets lorsqu'il y a lieu, pour améliorer la conduite de l'enfant, et pour l'obliger à obtenir des bonnes notes ; et on supprime ces secours s'il se comporte mal.

Il est très important que le Patron examine le livret des notes de la semaine, en présence de l'enfant ; qu'il lui fasse ses observations et prenne une connaissance suffisante de ce qui le concerne, pour en rendre compte au Président de l'œuvre et à **la** réunion suivante. Quoique le réglement n'en fasse pas une obligation, le Patron **pourrait signer le livret** chaque fois qu'il l'examine, ou au moins y faire une marque **par laquelle il constaterait combien de fois ce livret lui a été présenté. En un mot chaque Patron doit rendre compte des enfants dont il a été chargé, et prendre les moyens de s'acquitter efficacement de cette tâche agréable.**

P. R.